

L'écho de Pars

Bulletin Municipal d'informations

Mercredi 6 novembre 2002

Numéro 22

Editorial



Aménagement du territoire, décentralisation, ces mots reviennent régulièrement à l'ordre du jour.

Ce n'est pas facile de s'y retrouver entre les schémas de services collectifs, les directions territoriales d'aménagement, les contrats de pays, les contrats d'agglomérations ou de villes, les financements européens... Se frayer un chemin au milieu de tous ces dispositifs, afin de financer les projets, relève davantage du saut d'obstacles que du parcours sportif.

Envisager que la ville se décentralise à la campagne est une vision utopique. Est-il trop tôt pour le dire, mais soyons pragmatiques, la majorité des financements sont ciblés sur les villes.

Dès lors, désertées, vidées de leur école, du dernier commerce, et de l'artisan sans clients, les campagnes périront lentement.

Nous parler sur la même longueur d'onde de la protection de l'environnement et de la qualité de vie est un non-sens.

L. Pasquet

Ordures ménagères, adaptons-nous !



Au Sommaire de ce numéro

Les dossiers du conseil

Page 2

- ⇒ Projets et réalisations à l'étude actuellement
- ⇒ Ordures ménagères, adaptons-nous !

Ordures ménagères, adaptons-nous !

Pages 3 à 7

- ⇒ Quelques rappels
- ⇒ Les différents types de déchets
- ⇒ Conclusion

Les associations nous parlent

Pages 8 et 9

- ⇒ 14 juillet 2002 / Brocante / Illuminations de Noël
- ⇒ Association des parents d'élèves / Mini Racing Club
- ⇒ Club des Aînés Diamant 3

La page pratique

Page 10

- ⇒ Mariages / Naissances / Décès / Nouvelles familles
- ⇒ Horaires mairie / Inscription liste électorale

Directeur de la publication et responsable de la rédaction :

L. PASQUET.

N° d'inscription : L1 N° 20/94

Ont participé à la rédaction du présent numéro : M^{mes} LANGUILLAT, JOLY, KOZOLYS, VAN RYSEGHEM, M^{ss}. BREUIL, GAUDION, CHARDIN, BENOIT.

Mise en Page : M. Philippe BENOIT Dessins : M^{me} Danièle VAN RYSEGHEM

PROJETS ET RÉALISATIONS À L'ÉTUDE ACTUELLEMENT

- ◆ La commune sur Internet (*Elaboration du cahier des charges et étude de devis*)
- ◆ L'aménagement périscolaire (*Acquisition des terrains en cours, début de l'enquête publique*)
- ◆ L'aménagement des abords de l'église (*Aménagement des espaces verts*)
- ◆ Remembrement en cours (*Fin de l'enquête publique*)

ORDURES MENAGERES, ADAPTONS-NOUS !

RAPPEL DES PRINCIPES REGLEMENTAIRES DU RAMASSAGE SELECTIF DES ORDURES MENAGERES

Une nécessité écologique

Suite à des directives européennes, la loi du 13 juillet 1992 a complété celle du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, en instaurant une nouvelle politique fondée sur :

- ⇒ La prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets (*pollution des sols et des cours d'eau*);
- ⇒ la valorisation par réemploi, recyclage ou production de matières premières neuves à partir de matériaux tels que papiers, cartons, ferrailles, ceci afin de réduire de 20 à 30% la quantité des déchets à traiter (*incinération ou enfouissement*) ;
- ⇒ la valorisation énergétique (*incinération avec récupération d'énergie*) ;
- ⇒ l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

Cette loi impose donc aux communes, depuis le 1^{er} juillet 2002, la suppression de la mise en décharge traditionnelle des déchets bruts (*c'est-à-dire non triés*) au profit de centres de stockage des déchets ultimes (*c'est-à-dire les déchets ménagers non recyclables*), lesquels seront incinérés ou enfouis.

Notre commune a donc été contrainte de mettre en place la collecte sélective depuis cette date. Une réunion d'information, organisée le 18 juin dernier avec explications et démonstrations, a préparé chacun d'entre nous au tri sélectif.

Quelques chiffres pour nous motiver davantage

Pour 1 kg de déchets : 400 g sont recyclés et 600 g sont ultimes

1 Tonne de verre recyclé économise 600 kg de sable et évite de rejeter dans l'atmosphère 200 kg de gaz carbonique

1 Tonne d'emballages en carton recyclés préserve de la coupe 2,5 Tonnes de bois et permet d'obtenir 900 kg de papier recyclé

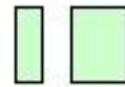
Il faut 100 ans pour qu'une boîte de conserve se décompose, alors que 1 Tonne d'acier recyclé équivaut à économiser 1 Tonne de minerai de fer



ORDURES MENAGERES, ADAPTONS-NOUS !



Avec 27 bouteilles plastiques

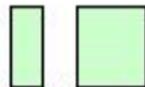


ON FABRIQUE

1 pull en laine polaire



Avec 670 canettes de boisson

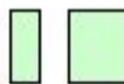


ON FABRIQUE

Un vélo



Avec 19.000 boîtes de conserve



ON FABRIQUE

Une réalité économique



Une voiture

La loi susvisée prévoit également de confier aux régions, l'élimination des déchets industriels et aux départements, la collecte et l'élimination des déchets ménagers.

Elle offre également aux communes la possibilité de se constituer en S.I.V.U. (*Syndicat Intercommunal à Vocation Unique*), pour bénéficier d'un taux de facturation de la TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 % sur les opérations de collecte, de tri et de traitement des déchets.

Les recettes du syndicat comprendraient, entre autres, des aides financières, calculées proportionnellement à notre effort de tri et versées par la Société **ECO EMBALLAGES** ou sa concurrente **ADELPHE** (*Organismes agréés par l'Etat ayant pour mission la mise en place du tri, de la collecte et du recyclage des emballages ménagers*) et par l'**ADEME** (*Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*).

En attendant la mise en place de ces plans régionaux, départementaux et intercommunaux, l'organisation de la collecte continue d'être assurée par les communes.

Dans notre département, deux sociétés assurent le monopole de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères. Elles disposent d'un centre technique autorisé et réglementé (*enfouissement*).

Pour ce qui concerne notre commune, le contrat passé avec la société ONYX est arrivé à échéance en février 2002.

La tarification reposait sur un forfait par habitant (*calculé sur une moyenne départementale de 24 kg/mois/habitant d'ordures ménagères collectées*). C'est ainsi que chacun d'entre nous, en toute bonne foi, ne se souciait ni du poids de sa poubelle, ni du coût de son ramassage...

ORDURES MENAGERES, ADAPTONS-NOUS !

Suite à un appel d'offres lancé conjointement avec des communes limitrophes auprès des deux sociétés, le nouveau contrat avec ONYX a fixé de nouvelles clauses financières, à savoir **une collecte et un traitement des ordures facturés au tonnage.**

Or, depuis le mois de mars, il s'avère que le tonnage de la collecte augmente de manière inquiétante. A titre d'information, le tonnage le plus faible relevé depuis cette date, est celui du mois d'août : il s'est élevé à 33 kg par habitant.

Force est de constater que la facture correspondante devient très lourde. Répartie par foyer, sur la base de l'impôt sur le Foncier Bâti, sous la forme de *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*, chacun d'entre nous, à la fois usager du service et contribuable, mesure ses conséquences financières.

On peut regretter que la gestion informatisée des déchets permettant la mise en place d'une facturation détaillée par maison, ne soit, à l'heure actuelle, que dans sa phase expérimentale dans certaines régions.

Par conséquent, pour réduire **dès que possible** le tonnage des ordures et ainsi, ne pas augmenter notre facture collective, il nous faut non seulement continuer à trier efficacement pour recycler, mais acquérir également de nouveaux réflexes individuels pour "bien jeter".

Les différents types de déchets

Aujourd'hui, par des gestes simples, je peux jeter moins et jeter mieux.

Toutes les nouvelles dispositions gouvernementales obligent maintenant le citoyen à devenir un éco-citoyen, c'est-à-dire à gérer ses déchets. Finie la poubelle unique où chacun jetait sans se poser de questions ses déchets.

Nos déchets sont classés en quatre catégories que nous allons vous détailler. Par la suite, les types de déchets se rapportant à chacune de ces catégories vous seront exposés en détail.

LES DECHETS ULTIMES

Composés principalement des épluchures, papiers gras etc... (cf liste détaillée)

Ils sont mis dans des contenants dont l'administré aura fait personnellement l'acquisition.

Leur ramassage est effectué le lundi et le jeudi.

Dans un souci d'économie, la mairie va essayer d'obtenir de la société de ramassage, la Société ONYX, un seul ramassage le lundi.

En effet, le tri sélectif conduit à une diminution de la masse des déchets.

Ces déchets sont conduits vers un centre d'enfouissement à Montreuil sur Barse appartenant à la Société Onyx.

Le contenant de chaque benne à ordures est pesé, puis le poids en est facturé à la Commune.



ORDURES MENAGERES, ADAPTONS-NOUS !

Comment en diminuer le poids□?

Comme cela a déjà été évoqué dans la rubrique jardinage, nous pouvons faire du compost dans notre jardin à partir de toutes nos épluchures de légumes, des tontes de gazon et de tous les déchets verts qui pèsent très lourd sur le ramassage des ordures ménagères. Évaluez le poids de ces déchets et vous serez très étonnés ! Faites des économies en fabriquant du terreau idéal pour vos semis ou plantes en pots. Il existe dans le commerce des bacs à compost, mais vous pouvez très bien faire un simple entourage avec des parpaings non scellés, montés les uns sur les autres, en laissant un espace assez grand entre chaque parpaing. On peut le faire aussi avec des palettes de chantier que l'on fixe entre elles. Dans les deux cas, prévoir un espace pour pouvoir retirer le terreau.

Diminuez ainsi votre poids d'ordures et par conséquent allégez votre taxe d'ordures ménagères !



LES DECHETS RECYCLABLES OU TRI SELECTIF

Composés d'emballages cartonnés, de bouteilles etc ... (cf liste détaillée)

Ils sont conditionnés dans les sacs transparents mis à votre disposition par la Commune. Il a été prévu un sac par famille, par semaine, dans le cadre du contrat passé avec la société de ramassage. Quelques sacs pourront éventuellement être remis à la demande de familles nombreuses. Par suite d'une consommation trop importante, la Mairie serait dans l'obligation d'en racheter et dans ce cas de les facturer.



Le ramassage est effectué le Mercredi.

Ces déchets sont conduits à un centre de tri des Ets Chazelle à La Chapelle Saint Luc. Là, les sacs sont vidés sur des tapis où un tri est effectué par catégorie de matière recyclable.

Le ramasseur peut être amené à refuser des sacs dont le contenant ne répondrait pas aux critères du tri sélectif, mais à ceux des déchets ultimes. Dans ce cas, ils seront ramassés en même temps que les déchets ultimes.

Le contenant de chaque benne est pesé, puis facturé à la Commune.

NB : Au centre de tri, à chaque arrivage, quelques sacs pris au hasard sont ouverts et examinés. Dans le cas d'un mauvais tri, des pénalités sont infligées à la commune !

ORDURES MENAGERES, ADAPTONS-NOUS!

Comment diminuer ma consommation de sacs □?

Tout premièrement il est évident, en limitant mes déchets, par exemple au niveau des lessives en achetant des éco-recharges, en recherchant à qualité égale l'article à emballage réduit, etc ...

D'autre part, on peut limiter notre consommation de sacs en mettant à plat et pliant tous les cartons, en écrasant les bouteilles.

PAPIERS et JOURNAUX

Composés des journaux, revues etc... (cf liste détaillée)

Ils sont à déposer dans un container situé rue des Ecoles derrière le château d'eau.

Ramassés par la société ONYX, ils sont acheminés au centre de tri des E^{ts} Chazelle, pesés puis triés, **donc autre tonnage et ramassage payant.**

Pour les personnes qui ont des possibilités de les remettre à des associations caritatives, **n'hésitez pas!**

VERRES (cf liste détaillée)

Ils sont à déposer dans le container situé à côté de celui des papiers.

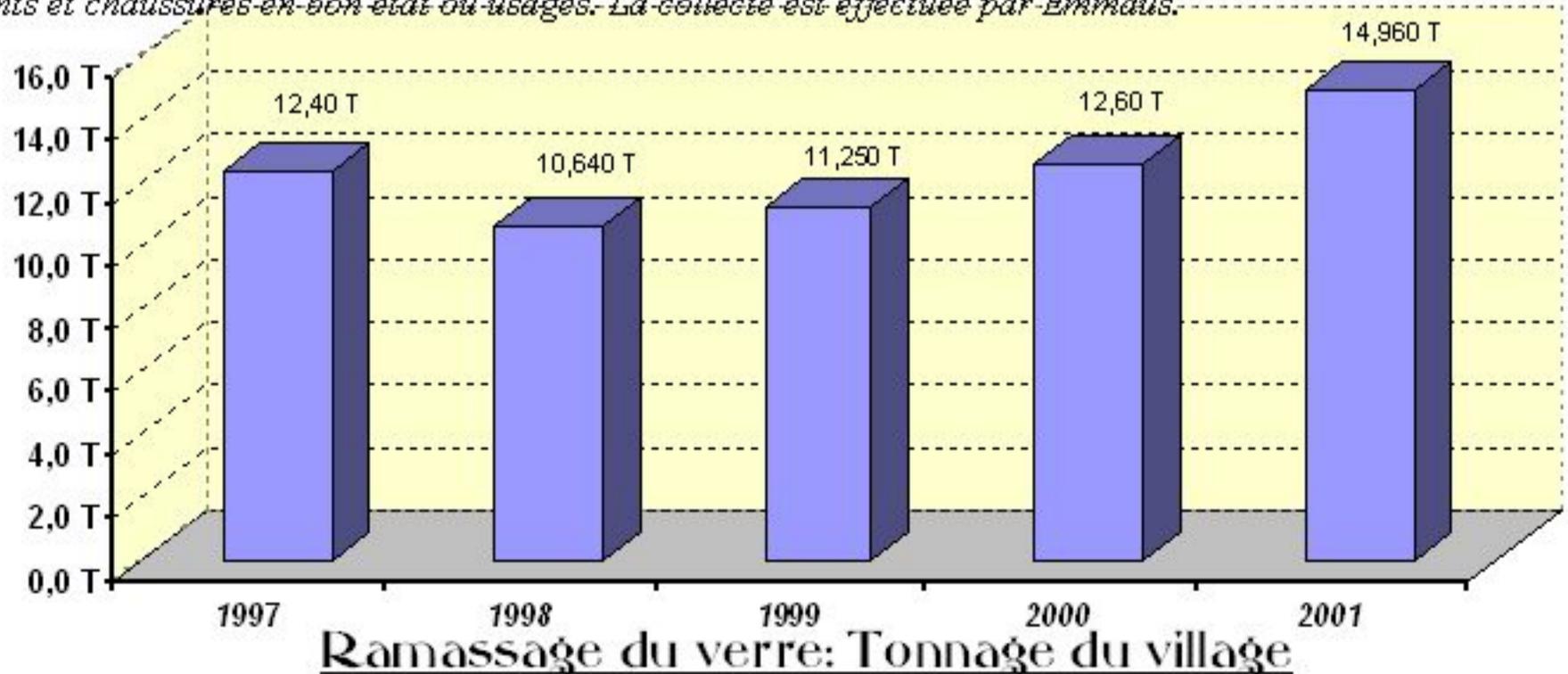
Jusqu'à maintenant, la collecte est toujours assurée au profit de la lutte contre le cancer, donc ramassage gratuit pour la Commune qui fournit les containers. A ce propos, nous nous permettons d'insister sur la nécessité d'une certaine discipline :

Eviter de faire des dépôts au pied du container

Ne pas laisser les emballages qui ont servi au transport, ne pas jeter les bouchons au sol.



NB : A côté de ces deux containers, vous avez à votre disposition un autre container où vous pouvez déposer vêtements et chaussures-en-bon-état ou-usagés.-La-collecte-est-effectuée-par-Emmaüs.-



LES ENCOMBRANTS

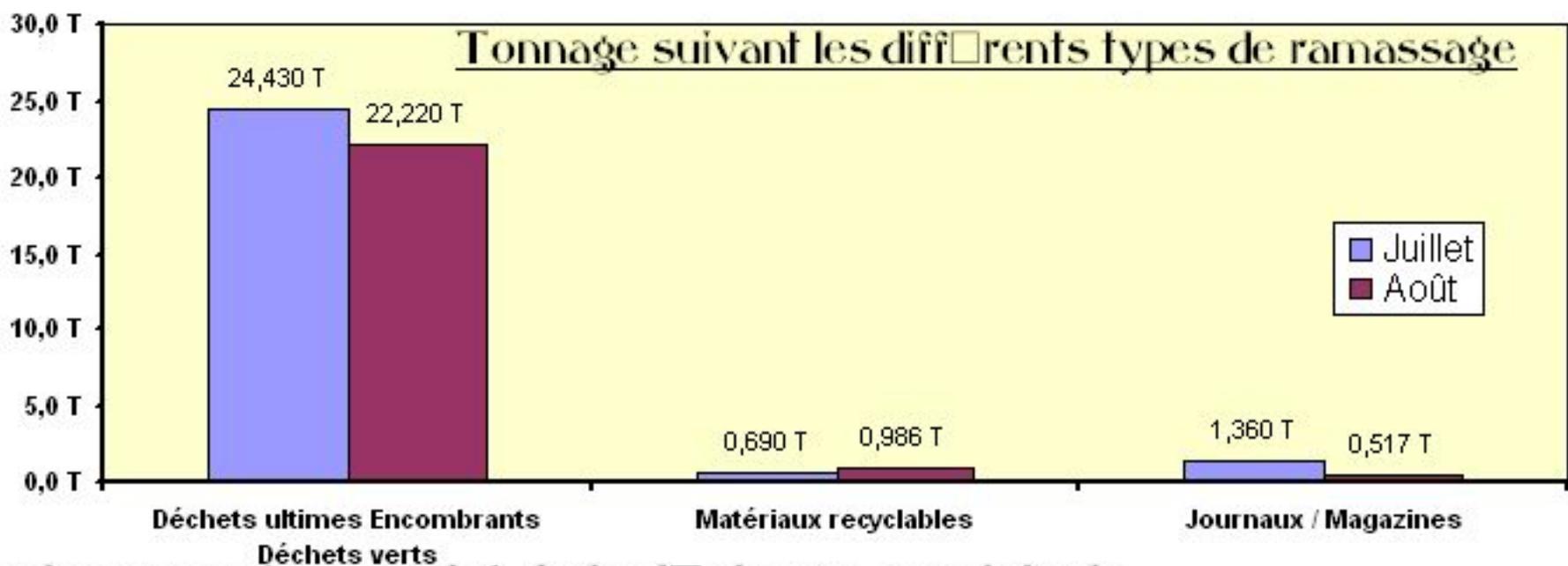
Cette rubrique recouvre tous les gros déchets uniquement ménagers.

La collecte est effectuée **le premier lundi du mois**; elle est indépendante de la collecte des déchets ultimes. Ne vous étonnez pas si, après le passage de la benne à ordures, vos encombrants sont encore sur le trottoir, un autre véhicule les ramassera et les conduira au centre de tri après pesage.

C'est là où l'affaire se corse, s'il est permis de s'exprimer ainsi, car, qui dit encombrants, dit aussi pesants !

Comment diminuer le coût de ramassage des encombrants ?

Beaucoup de ces objets peuvent intéresser des récupérateurs qui vous en débarrasseront pour un petit prix. Leur adresse et téléphone peuvent être trouvés à la rubrique "récupération" des Pages Jaunes de l'annuaire.



Quelques mots au sujet de la décharge municipale.

Suite à la loi Voynet du 13/07/92, il est interdit, sous peine de condamnation d'y accepter les déchets verts (*tontes de gazon, branchages*), d'où l'intérêt de faire du compost pour les éliminer.

Ne peuvent être acceptés que les pierres, parpaings, briques.

Il est interdit d'y déposer plâtre, fibro-ciment, polystyrène.

De tout ceci que conclure ?

Que chacun peut agir au quotidien pour une meilleure gestion des déchets. Qu'en limitant sa production de déchets, chaque administré contribue à alléger la facture des ordures ménagères, donc à diminuer le prélèvement lié à la rubrique **Ordures Ménagères** sur la feuille des Impôts Fonciers.

Il nous faut, dorénavant, recycler au maximum pour éviter un gros tonnage de déchets ultimes. De son côté, notre commune s'associe à sept autres villages voisins et crée un **S.I.V.U.** (*environ 5 600 habitants*) pour mieux contrôler la gestion de cette collecte.

Toutes ces précisions, destinées à nous informer sur la collecte de nos ordures ménagères, nous font prendre conscience que nous devons mieux gérer nos déchets; **ce n'est pas l'affaire du voisin, c'est l'affaire de tous.**

Désormais, au moment de jeter quelque chose, nous devons prendre de nouvelles habitudes qui deviendront vite des réflexes et ainsi, les efforts de tous réunis, conduiront à positiver la situation.

En effet, volontaires et individuels, **ces actes de civisme** permettront d'améliorer notre qualité de vie: protection de l'environnement, respect d'autrui et des futures générations.

De grâce, épargnez la Nature; ne vous débarrassez pas sur Elle de ce qui vous encombre ! Elle nous offre chaque jour le spectacle gratuit de sa Beauté, soyons reconnaissants.

LES ASSOCIATIONS NOUS PARLENT

14 juillet 2002

Pour garder la tradition, un bon nombre de personnes se sont retrouvées sur la place pour tenter leur chance aux différents jeux proposés.

Petits et grands ont pu mesurer leur adresse au jeu de massacre, à la planche à savon ou bien aux quilles.



Le tournoi de pétanque a réuni un peu plus de participants que les années précédentes.

Dans la soirée, 150 personnes étaient présentes pour le repas, qui s'est terminé en dansant.



Un grand merci aux personnes qui se sont dévouées, pour que cette journée se passe le mieux possible.



Brocante

Pour cette 3^{ème} brocante il faut se réjouir, car le nombre de participants a été en hausse.

Cette année, 75 exposants se sont installés rue du Château d'eau et sur la Place de la Salle des Fêtes. Les acheteurs sont arrivés de bonne heure, puis sur toute la journée. Une foule assez compacte a fait honneur à cette brocante.



Malheureusement, vers 16h00 la pluie est venue jouer les trouble-fête et chacun est reparti un peu plus tôt.

Qu'importe, dans l'ensemble, tout s'est très bien passé et c'est avec impatience que l'on attend le premier dimanche de septembre 2003.



Illuminations de Noël

Eh oui ! Il faut y penser, dans 2 mois nous allons arriver aux fêtes de fin d'année, et qui dit fêtes, dit illuminations.

L'année précédente, nous avons remarqué dans certains endroits de notre commune, de très belles décorations, et nous espérons que cette année, il va y en avoir beaucoup d'autres.

Alors parents, enfants, nous comptons sur vous pour égayer les nuits tristes de l'hiver qui seront bientôt là. Profitez-en pour encourager vos voisins et amis à le faire...

Jacques Breuil

LES ASSOCIATIONS NOUS PARLENT

Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de Pars lès Romilly, organise le samedi 9 novembre 2002 une soirée Paëlla avec les DJ de FL Music.

(Jeux et animations)



Mini Racing Club

Dimanche 24 novembre 2002

Le Mini Racing club de Pars lès Romilly organise la première course de voitures radiocommandées en salle (*Echelle 1/24ème*).

Inauguration officielle par M. Lucien PASQUET Maire de Pars lès Romilly.

Venez assister à cette première dans l'Aube. Salle des Fêtes de Pars lès Romilly.



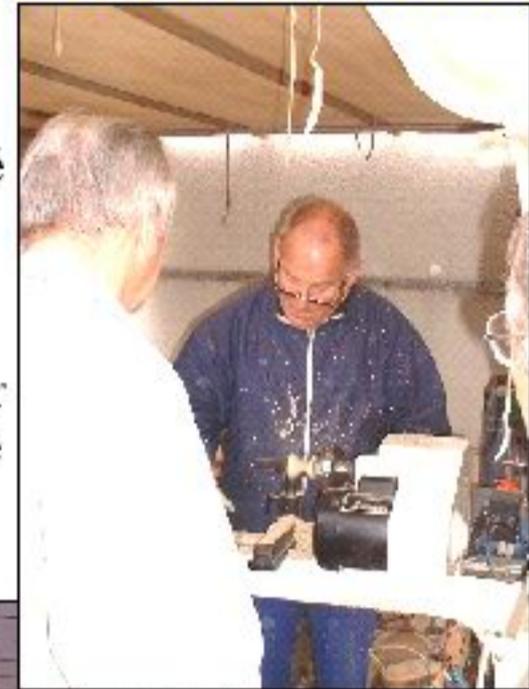
Marché du Terroir

Bonne ambiance aussi pour le marché du Terroir et de l'Artisanat.

13 exposants étaient présents pour nous faire partager leur savoir-faire aussi bien artisanal que gastronomique.

Chacun de nous s'est émerveillé de voir le travail de ces artisans, et l'eau nous vient à la bouche devant les préparations culinaires que l'on nous présente.

Un grand merci à tous ceux qui se sont dévoués pour que cette manifestation soit une réussite.



Club des Aînés diamant 3

Les Aînés diamant 3 organisent le **samedi 7 décembre 2002** leur concours de belote. Ouverture des portes de la salle des fêtes à 13h30. Venez nombreux y participer.



Et pour l'année 2003, notre Loto aura lieu le **dimanche 16 février**, réservez dès aujourd'hui cette date et venez-y nombreux.



Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<i>Fermée</i>	09h00 - 12h00	<i>Fermée</i>	09h00 - 12h00	<i>Fermée</i>
Après-Midi	14h00 - 17h00	13h00 - 17h00	13h00 - 17h00	13h00 - 17h00	13h00 - 17h30

Mariages :

Le 18 mai 2002

Philippe RAMELOT
et Marie Béatriz
MONTES
PROCOPIO



Naissances :

Alison BRIE

née le 12 juillet 2002 à Romilly sur Seine

Orlane, Jacqueline, Suzanne LECOINTE

née le 14 juillet 2002 à Romilly sur Seine

Aurore BARRE

née le 03 octobre 2002

à Romilly sur Seine

Clara ROHRBACH

née le 15 octobre 2002 à Troyes



Le 08 juin 2002

Tony FORET et Pascale DERUELLE

Le 15 juin 2002

Jean-Marie BAZIN
et Maryline BARREAUX



Inscriptions sur la liste électo-

Le vote est un droit et un devoir civi-

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale ?

Pour cette demande, il vous faudra fournir les pièces suivantes :

- ◆ Carte Nationale d'Identité
- ◆ Justificatif de domicile (*Quittance EDF...*)
- ◆ Pour les jeunes, déclaration certifiant que le domicile est celui des parents

Les inscriptions sur la liste électorale seront reçues en Mairie jusqu'au **31 décembre 2002** dernier délai.

Peuvent s'inscrire :

- ◆ Les jeunes atteignant 18 ans avant le **28 février 2003**
- ◆ Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune (*depuis plus de 6 mois*)
- ◆ Les contribuables inscrits pour la 5^{ème} fois consécutive au rôle des 4 contributions directes communales.

+ Décès :

M^r Maurice COLLET

le 14 juin 2002 à Pars Lès Romilly



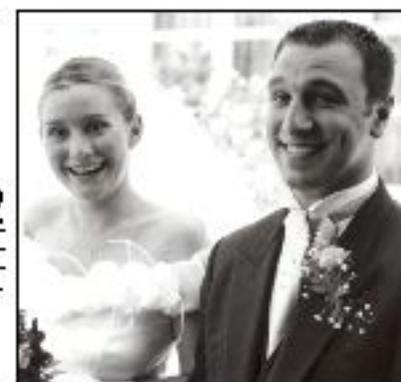
Le 22 juin 2002

Cédric MEIRHAEGHE et
Peggy MEULEMEESTER



Le 20 juillet 2002

Christian MERLIER
et
Laëtitia SANCHEZ



Le 24 août 2002

Emmanuel BREUIL et Carine MARCHAIS



Bienvenue aux nouvelles familles

(1 ruelle des cerisiers)

M. Vincent HOUZIEL et
M^{lle} Isabelle DOSTES

(7, rue de la république)

M. et M^{me} Frédéric LECOMTE

